Autorisation de participation au processus de règlement extrajudiciaire des différends (une seule partie)

(This document is also available in English)

Instructions

1. Signez et datez ce formulaire si vous acceptez de participer au processus de règlement extrajudiciaire des différends (RED) du Tribunal.
2. Passez en revue notre *Directive de procédure nº 7 : Services de règlement extrajudiciaire des différends (une seule partie)* et la *Foire aux questions relative au processus de règlement extrajudiciaire des différends (une seule partie)*.
3. Envoyez-nous ce formulaire dès que possible.

Si vous avez des questions au sujet de ce formulaire, vous pouvez communiquer avec le centre téléphonique du TASPAAT du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Centre téléphonique :	416 314-8800
Sans frais en Ontario :	1 888 618-8846
Service de relais (ATS) :	711

1. Renseignements concernant l'appel	
Nom du dossier du TASPAAT	
Numéro du dossier du TASPAAT	

2. Autorisation de participation

1. J'accepte de tenter de régler la ou les questions en appel au moyen des services de règlement extrajudiciaire des différends (RED).
2. Je comprends qu'en cas de règlement, je n'aurai pas besoin d'une audience.
3. Je comprends que l'agent de règlement des différends agit avec impartialité pour assurer le règlement volontaire d'une question ou de la totalité des questions en appel. L'agent ne fournit pas de conseils juridiques et n'a pas le pouvoir d'imposer une résolution.
4. Je reconnais que la participation au processus de RED est volontaire. Je peux mettre fin au processus de RED en tout temps, tout comme l'agent de règlement des différends. Si le processus de RED est interrompu, l'appel sera réglé en audience.
5. Je comprends que les discussions tenues avec le Tribunal au cours du processus de RED sont confidentielles. Toute assertion et autre communication faite au cours du processus de RED est « sans préjudice » et uniquement aux fins du règlement de l'appel. De telles communications ne sont pas versées au dossier du Tribunal. Compte tenu de la nature confidentielle du processus de RED, les témoins ne sont pas requis.

2. Autorisation de participation (suite)

6. Dans l'éventualité où nous ne parvenons pas à un projet de règlement dans le cadre de ce processus, je comprends que toute la preuve documentaire divulguée au cours du processus de RED est versée au dossier d'appel et fournie au vice-président ou comité saisi de l'appel. Il est entendu que la preuve documentaire comprend, sans s'y limiter, les rapports médicaux, les dossiers médicaux et les dossiers d'emploi qui ont été dûment obtenus. La preuve documentaire ne comprend pas les chronologies, les notes personnelles ou les résumés préparés par les parties aux fins du processus de RED, même si vous pouvez demander de les faire inclure au dossier.

7. Je comprends que si nous parvenons au règlement de l'appel au moyen du processus de RED, l'agent de règlement des différends prépare un projet de règlement qui inclue les modalités de règlement à signer. Le projet de règlement est ensuite soumis à un vice-président. S'il approuve le projet de règlement, le vice-président prend une décision en décrivant les modalités de règlement et en expliquant brièvement les raisons justifiant le règlement. Le Tribunal envoie ensuite la décision aux parties et à la Commission.

8. Je comprends que si le projet de règlement n'est pas approuvé par le vice-président, l'appel sera réglé par un vice-président ou comité différent lors d'une audience ou d'une audition sur documents.

9. Je comprends que l'agent de règlement des différends ne peut pas être appelé, et n'est pas contraignable, à témoigner devant le Tribunal ou dans toute autre procédure judiciaire, et que les notes et dossiers de l'agent de règlement des différends ne sont pas admissibles devant le Tribunal ou dans toute autre procédure judiciaire.

3. Attestation

Nous avons lu et comprenons les renseignements présentés ci-dessus. Nous acceptons de participer au processus de RED.

Signature de l'appelant
(Si vous soumettez ce formulaire par dépôt électronique, entrez votre prénom et nom de famille.)

_____

Date (jj/mm/aaaa)

_____

☐ En déposant mon formulaire électroniquement et en cochant cette case, j'accepte et je comprends la valeur juridique de ma signature et de la date dactylographiées.

Signature du représentant de l'appelant
(Si vous soumettez ce formulaire par dépôt électronique, entrez votre prénom et nom de famille.)

_____

Date (jj/mm/aaaa)

_____

☐ En déposant mon formulaire électroniquement et en cochant cette case, j'accepte et je comprends la valeur juridique de ma signature et de la date dactylographiées.

4. Envoi du formulaire

Remplissez, signez et envoyez-nous une copie de ce formulaire, accompagné de la décision définitive de la CSPAAT, par dépôt électronique ou par la poste.

Par dépôt électronique : **www.wsiat.ca** sous l'onglet Dépôt électronique

Par la poste : Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle
et de l'assurance contre les accidents du travail
505, avenue University, bureau 500
Toronto (Ontario) M5G 2P2

Accessibilité

Le TASPAAT est engagé à offrir un milieu accessible et inclusif à tous. Si vous avez besoin de mesures d'adaptation, communiquez avec nous pour nous fournir tous les détails de votre demande.

Collecte, utilisation et divulgation des renseignements personnels

Les renseignements demandés sur ce formulaire sont recueillis aux fins d'une instance du TASPAAT. Les renseignements personnels vous concernant seront recueillis pendant toute la durée de votre appel en vertu de la Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail. Vos renseignements personnels serviront à administrer votre appel et seront recueillis auprès de fournisseurs de soins de santé, d'employeurs, de témoins et d'autres personnes au besoin.

Ces renseignements seront versés au dossier du TASPAAT et seront utilisés aux seules fins de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et peuvent être divulgués uniquement aux parties à l'appel, comme l'employeur, des assesseurs médicaux externes, des fournisseurs de services externes et autres en vertu de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents de travail et de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Les appels que nous recevons ou effectuons peuvent être enregistrés pour assurer la qualité. Pour toute question concernant la collecte de renseignements, veuillez communiquer avec le coordonnateur de la protection des renseignements personnels du TASPAAT au 416 314-8800, sans frais au 1 888 618-8846, ou par ATS au 711 (Service de relais).

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026